



## **Communiqué de presse**

Jeudi 19 juin 2025

# **Vacance commerciale du Boulevard Saint-Michel : la Ville de Paris se mobilise, en lien avec les acteurs concernés**

**Face à la hausse préoccupante de la vacance commerciale sur le boulevard Saint-Michel (5<sup>e</sup>), la Ville de Paris se mobilise pour défendre le commerce de proximité et préserver un modèle de ville vivante, solidaire et accessible à toutes et tous.**

Une étude récente de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), commandée par la Ville, confirme une progression de la vacance commerciale sur le boulevard Saint-Michel depuis 2017. Cette situation s'explique par plusieurs mutations profondes : spéculation foncière accrue, difficultés pour les librairies face aux géants du e-commerce, baisse de fréquentation des étudiants mais aussi recul des enseignes traditionnelles au profit de la fast fashion.

Consciente de ces enjeux, la Ville souhaite agir avec méthode en engageant un dialogue avec les propriétaires de locaux vacants, en lien avec Paris Commerces, afin d'étudier toutes les possibilités de réactivation des emplacements vacants, en mobilisant des porteurs de projets de proximité identifiés par la Ville.

Un courrier de la Ville a été envoyé aux propriétaires afin de les inciter à coopérer avec la Ville pour identifier des pistes concrètes de réinstallation. L'objectif est d'élaborer, ensemble, une charte d'occupation commerciale adaptée aux besoins locaux.

La Ville a par ailleurs activé une taxe sur les friches commerciales pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché les locaux vacants. Les locaux commerciaux qui demeurent inoccupés sur une longue durée seront en effet taxés avec un montant progressif.

La Ville de Paris appelle également à une mobilisation à l'échelle nationale pour réguler les causes structurelles avec :

- L'expérimentation d'un l'encadrement des loyers commerciaux : Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris en charge du commerce a saisi la ministre déléguée au Commerce afin de proposer un dispositif de régulation des loyers dans les zones en tension, à l'image de ce qui existe déjà pour le logement.
- La création d'une taxe locale sur les livraisons de colis, pour financer la revitalisation des centres-villes ;
- L'encadrement renforcé de la fast fashion, actuellement en discussion au Sénat, afin de réguler la concurrence déloyale des grandes plateformes ;
- La contribution obligatoire des plateformes de livraison, proportionnelle à leur activité via l'activation d'une taxe sur les flux de livraison, ainsi qu'un meilleur encadrement de leur occupation de l'espace public.

Pour Nicolas Bonnet Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris en charge du commerce : « *Le boulevard Saint-Michel est emblématique de ce qui se joue aujourd'hui dans de nombreux quartiers de Paris et ailleurs : une mise sous pression du commerce de proximité, pris en étau entre loyers inaccessibles, spéculation foncière, plateformes de livraison et fast fashion. Face à cela, notre responsabilité est d'agir. C'est pourquoi nous activons tous les leviers à notre disposition : recours à la taxe sur les friches commerciales, demande d'une expérimentation d'un encadrement des loyers commerciaux, dialogue renforcé avec les propriétaires, et soutien à l'installation de nouveaux projets à travers Paris Commerces. Mais nous ne pourrions pas réussir seuls. L'État doit également prendre ses responsabilités. Il faut taxer les plateformes de e-commerce et de livraison qui profitent de nos villes sans contribuer à leur vitalité, encadrer la fast fashion en ligne, et permettre aux collectivités d'agir sur les loyers. C'est ce cap que nous tenons. »*

La Ville de Paris agit pour un commerce de proximité dynamique, accessible et solidaire.

Elle souhaite y associer l'ensemble des acteurs concernés : commerçants, porteurs de projets, propriétaires, État, pour que le boulevard Saint-Michel redevienne un axe commerçant vivant.

**Contacts presse :** Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)